

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 2

Adresse de l'entreprise 202 quai de Clichy, 92110 CLICHY

Durée de l'exercice précédent \*

Numéro SIRET \* 50896153900014

Néant \*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N clos le, 31/12/2008	N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA 18 500		18 500		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
DIVERS		CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
			Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Disponibilités	CF 18 500	CG 18 500				
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ 18 500</b>	<b>CK 18 500</b>			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO 37 000</b>	<b>1A 37 000</b>			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

© Invoice

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SASU FRANCAISE DE ROUES		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 18 500 ..... )	DA	37 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	37 000		
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC				
<b>Écarts de conversion passif *</b>	<b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	37 000			
<b>RENOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant  \*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	
<b>opération en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>SASU FRANCAISE DE ROUES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
								3	
		TOTAL I				D8		D9	
		TOTAL II				KD		KE	
		TOTAL III				LN		LO	
		TOTAL IV				LQ		LR	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX	
	Matériel de transport *				KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	
Avances et acomptes				LK		LL	LM		
		TOTAL III					LN		LO
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
	Autres participations				8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V	
	TOTAL IV				LQ		LR	LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH	ØJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
						1		3	
								4	
		TOTAL I				CØ		DØ	
		TOTAL II				LV		LW	
		TOTAL III				NG		NH	
		TOTAL IV				NJ		NK	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK		ØL	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31/12/2008

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant  \*

**CADRE A**

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et inform. mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	

**CADRE B**

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
<b>Total général (I + II + III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>
						NZ	

**CADRE C**

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES \***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Invoice

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU FRANCAISE DE ROUESNéant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
	- corporelles	6E	6F	6G
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
	- titres de participation	9U	9V	9W
- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US			
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	<b>TOTAUX</b>		VT	VU	VV		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	VZ				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

© Invoice

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N, clos le : 31/12/2008

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant \*

**I. RÉINTÉGRATIONS**

**BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :
		de son conjoint	moins part déductible *	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			
	Amendes et pénalités (nature : ..... )			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
------------	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et informations diverses	Moins-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15% ou de 16,5% (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
		— imposées au taux de 0%	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme	
		— Plus-values soumises au régime des fusions	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM\* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8

**TOTAL I**

**II. DÉDUCTIONS**

**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.\*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15% (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
		— imposées aux taux de 0 %	
		— imposées aux taux de 16,5 %	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
		— imputées sur les déficits antérieurs	

Autres plus-values imposées au taux de 16,5%

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée \*

Régime des sociétés mères et des filiales \* (quote-part des frais et charges restant imposable, produit net des actions et parts d'intérêts : à déduire des produits nets de participations

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer\*.

Majoration d'amortissement \*

Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotés (art. 44 sexies A)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	OT
		Zone franche urbaine (art. 44 octies ou 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM\* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit \* (entreprises à l'IS)

**III. RÉSULTAT FISCAL**

**TOTAL II**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)		XI
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)			ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)		XN

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>SASU FRANCAISE DE ROUES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
		YN	YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS**  
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **SASU FRANCAISE DE ROUES** Néant  \*

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT** (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE
<b>TOTAL I</b>			ØF
<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB
		- Autres réserves	ZD
	Dividendes		ZE
	Autres répartitions		ZF
	Report à nouveau		ZG
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			<b>TOTAL II</b> ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		Exercice N :	Exercice N-1 :
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
<b>DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance	YT	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *	YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *	ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	

<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 % (1)	JL
			Plus-values à 16,5 % (2)	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 % (1)	JO
			Plus-values à 16,5 % (2)	JP	Imputations	JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	N° SIRET de la société mère	JJ

- numéro de centre de gestion agréé\* XP

- Effectif moyen du personnel \* (dont : apprentis : \_\_\_\_\_ handicapés : \_\_\_\_\_) YP

- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société \* ZK % %

- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1. ZR 0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 16,5%(1) ⑪
			16,5%	15% ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-values taxables à 16,5% ⑪

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou de 16% ②

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) ① \*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % (1) ⑤		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

© Invoice

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
1	Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)					
2	Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice					
3	TOTAL (lignes 1 et 2)					
4	Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés					
		5				
6	TOTAL (lignes 4 et 5)					
7	Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU FRANCAISE DE ROUES

Néant 

Exercice ouvert le : 10/11/2008

et clos le : 31/12/2008

Durée en nombre de mois 2

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

**I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE**

Ventes de marchandises,	B2	
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	
transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
<b>TOTAL A</b>	I5	

**II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)**

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle *	C9	
<b>TOTAL B</b>	D1	

**III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE****TOTAL A - TOTAL B**

D2

\* voir notice au verso

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'Ann. III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

N° SIRET 50896153900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU FRANCAISE DE ROUES

ADRESSE (voie) 202 quai de Clichy

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SA Dénomination MONTUPET

N° SIREN (si société établie en France) 542050794 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3700

Adresse : N° 202 Voie QUAI DE CLICHY - BP 77

Code Postal 92112 Commune CLICHY Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

© Invoice

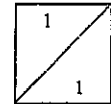
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'am. III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

N° SIRET 50896153900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU FRANCAISE DE ROUES

ADRESSE (voie) 202 QUAI DE CLICHY

CODE POSTAL 92110 VILLE CLICHY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

© Invoke

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.